

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 26 juin 2015**  
**(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

**EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Aménagement numérique - Rapport d'activités Inolia 2014 - Décision -  
Autorisation**

Monsieur TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le délégataire de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau très haut débit en 2014, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil de Bordeaux Métropole, afin que celui-ci en prenne connaissance. Un rapport détaillé d'analyse des services sur l'activité de la délégation en 2014 sera présenté en Conseil après l'été, afin que celui-ci puisse émettre toute observation utile au bon déroulement du contrat de délégation de service public, d'une durée de 20 ans jusqu'au mois de mars 2026, et au respect des engagements du délégataire.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public prévoit, dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, un principe de retour à meilleure fortune sous forme de contributions annuelles (article 28 du contrat). Il stipule que ces montants peuvent être affectés totalement ou partiellement à un plan d'investissements complémentaires proposé par le délégataire. Le rapport annuel prévoit pour la première fois ce cas pour un montant de 188 000 euros provisionné par le délégataire à ce titre.

Il est cependant à noter que Bordeaux Métropole ne partage pas l'interprétation du délégataire sur la base de référence pour l'application de cette clause et donc sur le montant inscrit en provision. Un recours en interprétation est en cours devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Afin d'étendre la couverture du réseau d'initiative publique, et suite au plan d'investissements complémentaires proposé par le délégataire, il est proposé au Conseil d'affecter la contribution au raccordement de sites économiques (zones d'activités, pépinières d'entreprises, entreprises) et de sites publics (collectivités locales, sites administratifs, sites d'éducation ou de santé).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1411-3 ;

**VU** le contrat de délégation de service adopté au Conseil de Communauté le 16 décembre 2005 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**DECIDE**

**Article 1** : Le Conseil de Bordeaux Métropole prend acte du rapport annuel 2014 de la société Inolia comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

**Article 2** : Le Conseil de Bordeaux Métropole décide d'affecter totalement les contributions résultant de l'article 28 du contrat de délégation :

- . au raccordement de sites économiques (zones d'activités, pépinières d'entreprises),
- . au raccordement de sites publics (sites de la Métropole et des communes, sites administratifs, sites de santé et sites d'éducation).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2015

M. ALAIN TURBY